

**CONTRIBUTION DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT A LA REFLEXION SUR  
L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE DES  
PUBLICS FRAGILISES**

*Validé en bureau du Conseil de Développement le 2 décembre 2011  
Présenté en Commission des Politiques Solidaires du GrandAngoulême le 04 janvier 2012  
Validé en Conseil Communautaire le 2 février 2012*

La commission Evaluation prospective des politiques publiques du Conseil de développement du Grand Angoulême a choisi comme sujet de travail :

**Mobiliser le Grand Angoulême sur une approche transversale des politiques solidaires.**

Autour de cette problématique, la commission a privilégié 5 thématiques :

- les jeunes.
- la culture.
- l'insertion sociale et professionnelle.
- la tranquillité publique et la prévention.
- l'allongement de la vie.

Puis, devant l'actualité sociale et économique, elle a choisi de traiter prioritairement **l'insertion sociale et professionnelle** en définissant comme objectif principal :

**Affirmer le rôle du Grand Angoulême en matière d'insertion sociale et professionnelle des publics fragilisés au regard des politiques publiques.**

**La commission a reçu 20 structures d'insertion (22 acteurs), lors de 12 auditions. Elle a nourri sa réflexion de ces rencontres.**

**Le Conseil de développement du Grand Angoulême propose au Conseil communautaire la synthèse de ses travaux organisée autour de constats, d'enjeux et de préconisations.**

**Le conseil est à la disposition des élus pour commenter cette étude ou approfondir tout ou partie de ses préconisations.**

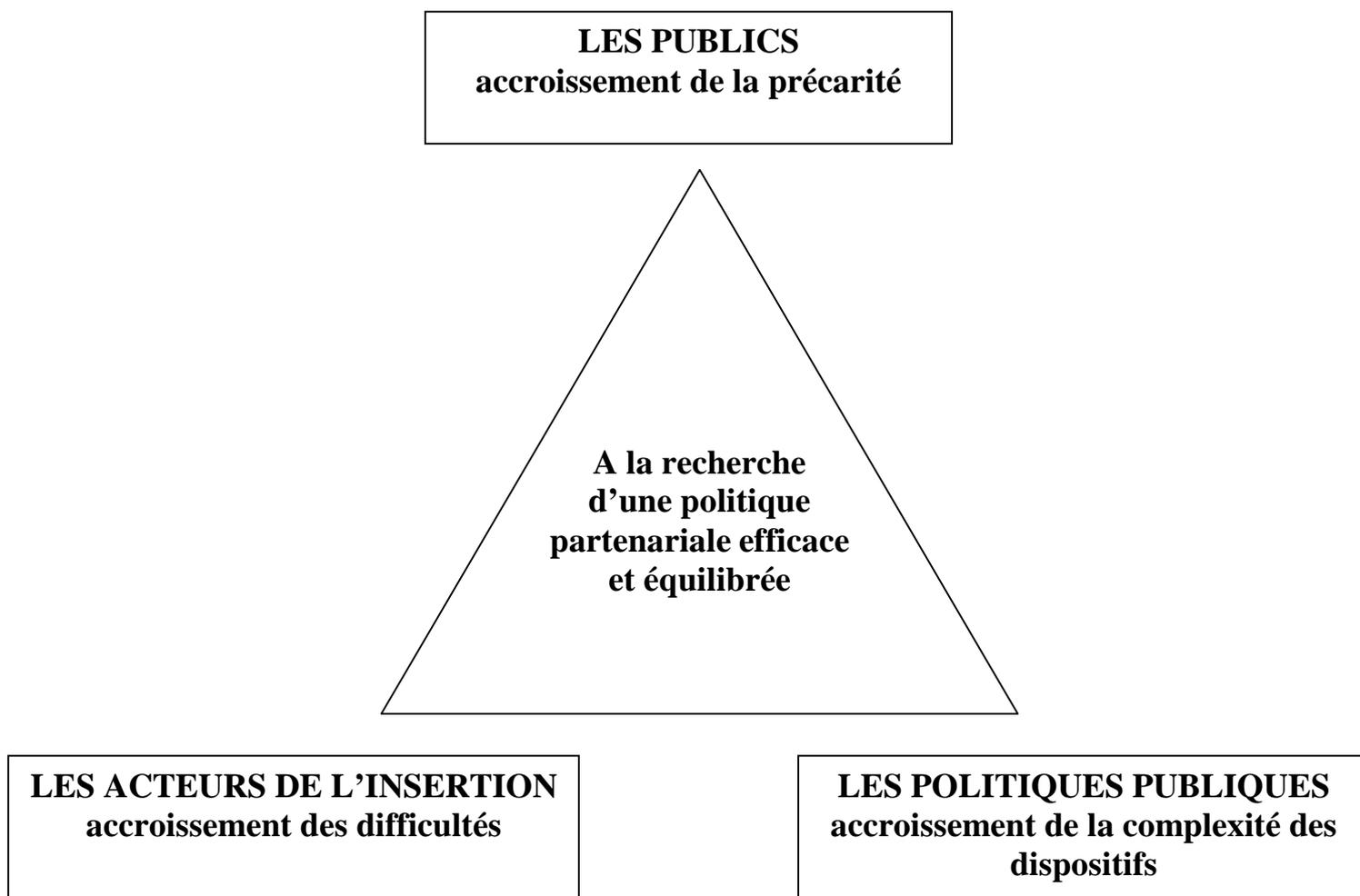
## **CONSTATS / ENJEUX / PRECONISATIONS**

Entre le moment où la commission, en octobre 2010, commençait les premières auditions des acteurs de l'insertion et aujourd'hui où nous remettons le rapport final, nous avons constaté une dégradation importante de la situation.

Cette dégradation se caractérise par :

- un accroissement de la paupérisation des populations les plus fragilisées (rapports des CCAS, constats de la Banque Alimentaire, des épiceries sociales, des associations, chiffres de l'INSEE.....)
- les effets déstabilisants de la mise en œuvre par l'Etat de la révision générale des politiques publiques,
- la précarisation du secteur associatif liée à la diminution des aides publiques,
- la modification voire la dégradation des relations contractuelles avec les collectivités territoriales et l'Etat.

Au regard de ces constats, le Conseil vous présente ce rapport à partir du triptyque suivant :



## **LES POLITIQUES PUBLIQUES**

### **CONSTAT**

La complexité des politiques publiques concernant l'insertion rend difficilement lisible les orientations et les mises en œuvre des politiques d'insertion territoriales.

### **ENJEUX**

Placer le Grand Angoulême comme acteur politique sur son territoire en matière d'insertion (cohérence, visibilité, veille, anticipation)

Dépasser la gestion des dispositifs techniques {PLIE (*Plan local d'Insertion par l'Economie*), clauses d'insertion, IAE (*Insertion par l'Economie*)...} pour définir une politique et une stratégie d'insertion sur le territoire du Grand Angoulême.

Favoriser la co-construction d'actions d'insertion résultant de la confrontation de projets associatifs et du projet politique.

## **LES PUBLICS CONCERNES**

### **CONSTATS**

La conjonction de l'augmentation de l'exclusion sociale, de l'élargissement sociologique du public concerné et de l'affaïssement de la réponse des opérateurs.

Les obligations de résultats uniquement quantitatives pénalisant l'insertion des publics les plus éloignés de l'emploi.

L'exclusion des personnes n'entrant pas dans des dispositifs prédéterminés.

La problématique particulière des jeunes et des seniors qui cumulent de nombreux handicaps (emploi, logement, déplacement, accès aux aides sociales, accès aux soins).

### **ENJEUX**

Organiser une réflexion partagée et continue : quelle insertion pour quels publics ?

Retrouver une vision plus globale de la personne et organiser une chaîne de complémentarité dans les actions (santé, logement, alphabétisation, transport, emploi...)

## **LES ACTEURS DE L'INSERTION**

### **Les associations :**

#### **CONSTATS**

Le mal-être associatif :

- Problème de reconnaissance et de visibilité de l'action des associations au regard de leur diversité
- Sentiment de précarité et de solitude des acteurs de l'insertion, des bénévoles, des militants associatifs

Les problèmes de fonctionnement des associations d'insertion :

- La complexité des dispositifs
- La généralisation trop contraignante des appels d'offre réduisant les associations à un statut de simple exécutant.
- Les financements sur projets, qui ignorent les besoins de fonctionnement des associations.
- La concurrence entre les associations.
- La place des associations d'insertion dans l'attribution des marchés contenant des clauses d'insertion.
- Les évaluations uniquement quantitatives qui tendent à exclure des dispositifs les publics les plus éloignés de l'emploi.

#### **ENJEUX**

Organiser une réflexion partagée et continue :

- sur les rôles et les missions,
- sur les possibilités de travailler collectivement (échanges d'expériences....).

Reconnaître les associations d'insertion en tant qu'acteurs indispensables du lien social et non comme de simples prestataires de service.

Inscrire le fonctionnement des associations dans la durée, dans le cadre de conventionnements pluri-annuels.

### **Les entreprises :**

#### **CONSTAT**

L'affaïssement de l'offre d'emploi et l'inadéquation des emplois proposés.

#### **ENJEUX**

Faire le lien avec le monde de l'entreprise

Favoriser la reconnaissance par les entreprises des compétences acquises dans le cadre des cursus d'insertion des personnes

Explorer les pistes spécifiques au bassin d'emploi du Grand Angoulême pour favoriser l'accès à l'emploi et proposer des formations adaptées aux besoins des entreprises et aux potentialités des personnes.

## **LES PRECONISATIONS : « L'organisation d'un partenariat efficace et équilibré »**

### **La création d'un conseil de l'insertion à l'échelle du Grand-Angoulême en tant qu'outil de dialogue social territorial.**

Ce Conseil mettrait autour de la table dans une dynamique de transversalité les élus (Etat, Collectivités), le monde socio-économique et les acteurs de l'insertion.

Il aurait pour objectifs :

#### **Un rôle de réflexion, de veille et d'animation**

- animer une réflexion sur la compétence communautaire en matière d'insertion.
- être un observatoire de la vie associative gérant une base de données recensant l'ensemble des associations et organismes intervenant sur des facteurs favorisant l'insertion sur le territoire (santé, logement, transport, culture, emploi...). Cette base de données mettra en évidence leurs fonctions, leurs compétences, leur complémentarité et leurs moyens.
- élaborer une politique partagée sur l'insertion (analyse des situations, réflexions prospectives).
- être un espace de coordination de tous les opérateurs

#### **Un rôle d'ingénierie**

- s'appuyer sur les compétences du service du développement économique du Grand Angoulême pour avoir une connaissance du bassin d'emploi et une vision prospective des emplois sur le territoire.
- concevoir une aide à l'ingénierie de projets.
- concevoir un projet de cadre de conventions de fonctionnement pluriannuelles.

#### **Un rôle d'évaluation**

- apporter plus de visibilité aux élus et aux services de l'Etat.
- permettre une meilleure reconnaissance du rôle et du travail des associations ainsi que de leur complémentarité.
- définir l'adéquation entre l'exigence de qualité des actions et des moyens financiers.
- définir des critères partagés d'évaluation.

Par ailleurs le conseil de l'insertion pourrait impulser des groupes de travail sur des questions, telles que, par exemple, l'élaboration d'une charte déterminant une éthique commune aux acteurs de l'insertion.